

## BORDEREAU D'ENVOI

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

COMMUNE D'EYGALIERES

Service administratif

Laurent THERME, Directeur Général des Services

06.83.14.50.01 / [laurent.therme@mairieeygalieres.fr](mailto:laurent.therme@mairieeygalieres.fr)

à

Madame la Sous-Préfète d'Arles

DESIGNATION DES PIECES	N°	Date des actes
OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION D'UNE ASSOCIATION (LES SENTIERS DU VIVRE ENSEMBLE)	Délibération N° 64.2022	30/08/2022

Fait à Eygalières, le 06/09/2022.



Le Maire,  
Aline PELISSIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Aline Pelissier'.

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 64-2022**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION D'UNE ASSOCIATION**

L'an deux mille vingt-deux le 30 août, le Conseil Municipal de la commune d'Eygalières, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Madame Aline PELISSIER, Maire.

Valentin MARCELLN élu secrétaire.

**Date de convocation** du Conseil Municipal : le 23/08/2022.

**Etaient présents :** ASTOLFI Solenne, BLANC Michel, BALLAY Gilles, BRAILLE Corinne, De TURCKHEIM Amaury, DUMOULIN Mathilde, GAUTIER Robert, LUCCINI Ludovic, MARCELLIN Valentin, MORICELLY Benjamin, PANCIERA Patricia, PELISSIER Aline, RICARD Monique, UFFREN Marie-Christine, WALLERAND Christel, WIBAUX Bernard.

**Etaient absents excusés :** Roland GRIMAUD donne pouvoir à Robert GAUTIER  
Marie-Pierre PELISSIER donne pouvoir à Benjamin MORICELLY

Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que l'association « Les Sentiers du vivre ensemble » domiciliée 1170 route du Mas de la Brune à Eygalières sollicite une subvention au titre de l'année 2022.

Pour mémoire, Madame le Maire précise que cette association organise des animations pédagogiques pour des classes au niveau des écoles et accueille également des scolaires sur place afin d'organiser des découvertes des jardins botaniques.

Madame le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée qu'une subvention d'un montant de 400 € avait été attribuée l'année dernière. Il est proposé de reconduire la même subvention.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 400,00 € à l'association « les sentiers de vivre ensemble » pour l'année 2022
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution ce dossier.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**



**Le Maire,**

**Aline PELISSIER.**